

3CFE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 235 AVENUE DES CHENES ROUGES
BATIMENT ENERPOLE
30100 ALES
919 717 629 RCS NIMES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 25 novembre,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Benjamin DUMAS,
Gérant de la société 3CFE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé
en 1 000 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2024, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 5 000 euros pour le ramener de 10 000 euros à CINQ MILLE (5000) euros, par voie de rachat des 500 parts sociales détenues par la société SAS EDA et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce ;

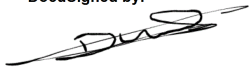
- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NIMES le 22 octobre 2024,

- à la date du 21 novembre 2024, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 21 novembre 2024, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

DocuSigned by:

B94C4C2C52C94BA...

M. Benjamin DUMAS
Gérant